



INSIGNE DE PORTIERE
DU 305^e RATT (1^{re} DCr)

Photo du haut de la page.
Tracteurs Citroën P 107
du 305^e RATT au
cantonnement, 1939-1940. La
version Citroën se reconnaît
à la forme en virgule des
poignées de portières et aux
chevrons sur les moyeux.
(© ECPAD / France)

LA DIVISION CUIRASSÉE E

2- L'ARTILLERIE D'ACCOMPAGNEMENT, L'ARTILL

Une artillerie marquée au sceau de l'économie, mais aussi au « caractère très particulier », tels sont les deux critères qui entourent les choix effectués en la matière pour la future division cuirassée.

Le 2 décembre 1938, alors que les études préparatoires de tous ordres sur la future grande unité sont déjà bien avancées, le conseil supérieur de la guerre (CSG) se réunit, sous la présidence du général Gamelin, pour en examiner la composition détaillée.

Si le débat porte en premier lieu sur la composition en chars et en chasseurs et sur l'organisation de la division cuirassée en deux demi-brigades (➤ GBM 79 pages 38-49), la question de l'artillerie à lui donner y est aussi largement développée, et diverses interventions témoignent du bouillonnement des idées, voire de points de vue divergents sur des points importants. Le procès-verbal de la séance, dans ses débats comme dans sa conclusion, montre aussi que, entre les décisions de principe de décembre 1938 et les réalisations effectives du premier semestre de 1940, des modifications interviennent qui ne sont pas toutes liées aux questions de fabrication.

Aussi, pour mettre en ordre notre propre présentation de la période 1939-1940, force nous est de débiter, de façon inhabituelle, par une conclusion : celle de la séance du CSG du 2 décembre 1938, lorsque le général Gamelin demande au conseil d'admettre une « composition générale provisoire » de la division cui-

rassemblée ainsi libellée en ce qui concerne l'artillerie :

- « – un commandant d'artillerie divisionnaire ;
- deux groupes de 75 TTT ¹ ;
- un groupe de canons automoteurs ;
- une batterie de 47 mm antichars à 12 pièces ;
- un élément de défense de petit calibre, contre avions. »

L'ACCOMPAGNEMENT IMMÉDIAT

« Étant donné l'ensemble de nos besoins actuels en unités d'artillerie, il apparaît indispensable de réduire au minimum la dotation organique de la division cuirassée en moyens de cette arme » ², débute le général Gamelin le 2 décembre 1938. Il poursuit en cadrant le débat : « Le caractère très particulier de cette artillerie oblige à ne la constituer qu'avec des unités d'active spécialisées et [...] c'est là une raison de plus pour être très économe. Cette économie est d'ailleurs de toute manière nécessaire de renforcer l'artillerie de la division cuirassée avec des éléments prélevés sur les grandes unités de type normal. Ce qu'il importe de lui donner organiquement, c'est une artillerie d'accompagnement immédiat ».

Cet accompagnement immédiat devra être réalisé, d'une part grâce aux automoteurs sous cuirasse (➤ page 48), et d'autre part avec de « l'artillerie ordinaire », comme la qualifie le général Condé, qui estime que « la division cuirassée a besoin, comme la division de cavalerie, d'en être dotée organiquement, en raison du travail très particulier qui incombera à cette artillerie. »

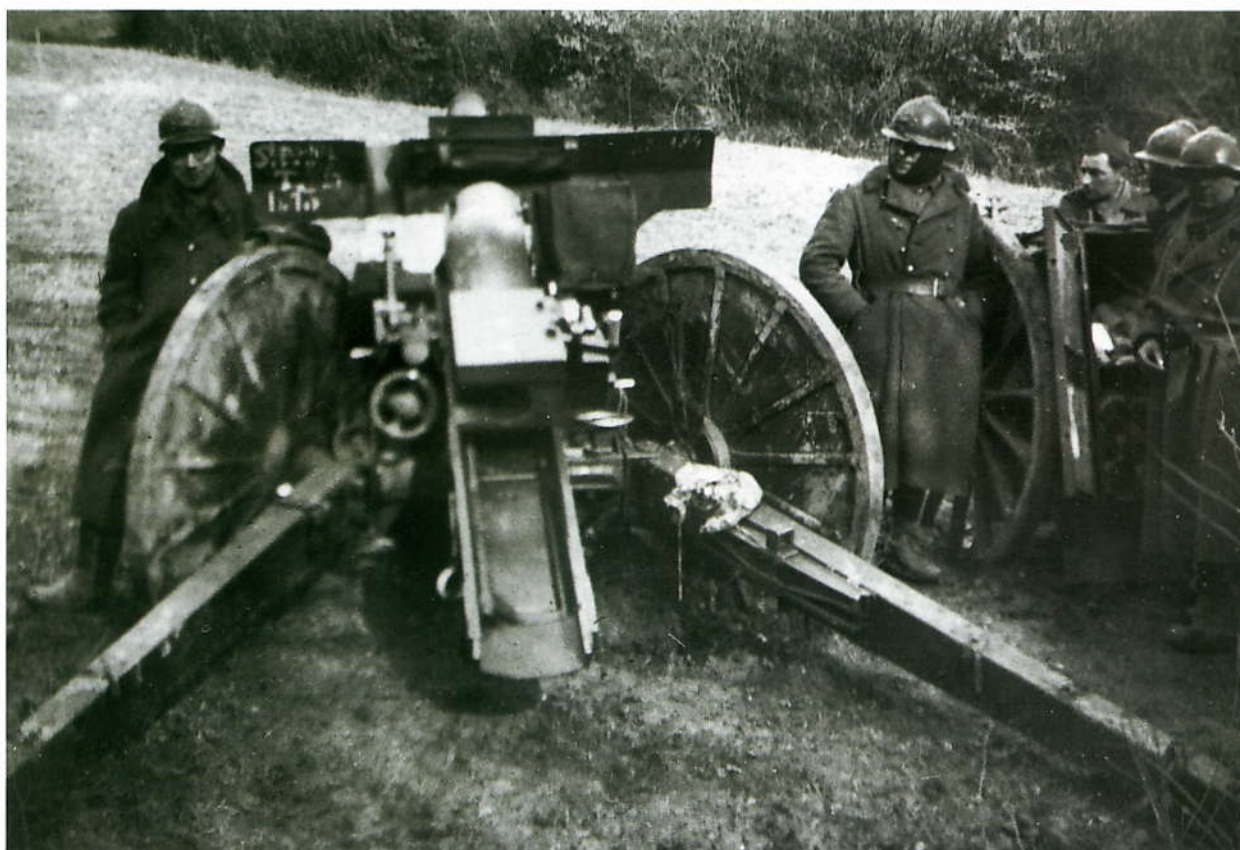
« On hésite, développe-t-il, entre le matériel de 75 et celui de 105 » mais le général Condé « préfère, quant

NOTES

1. À tracteurs tous terrains. Désignation réglementaire depuis l'entrée en service des premiers semi-chenillés Citroën-Kégresse.

2. Tous les textes cités sont rigoureusement ceux du procès-verbal de la séance du CSG du 2 décembre 1938.

3. Nous supposons, sans certitude, que le choix du 105 C s'est imposé par la simple existence de matériels de ce calibre dans les deux seuls régiments TTT de réserve générale disponibles pour les futures divisions cuirassées.



N 1940 ET SES PERSPECTIVES ARTILLERIE ANTICHARS ET LA DÉFENSE CONTRE AVIONS



**INSIGNE DE PORTIÈRE
DU 309^e RATT (2^e DCr)**

Photo du haut de la page.
Un obusier de 105 C modèle 1935 B en position de batterie, flèches ouvertes, unité inconnue, hiver 1939-1940. Le 309^e RATT est doté de ce matériel qui, dans les unités à tracteurs, se déplace sur trains rouleurs. Mais ici, la présence de roues bois-fer sur le caisson indique que nous sommes en présence d'un groupe hippomobile.
(Coll. J.-F. Poncin)

à lui, le matériel de 75 plus nerveux, beaucoup plus rapide. Si l'on dote la division cuirassée d'une artillerie permanente, c'est pour exécuter les interventions urgentes, violentes, auxquelles le 75 est plus apte que tout autre matériel. En particulier, les tirs sur une contre-attaque de chars ennemis nécessitent un canon à tir tendu, réglant vite son tir et débitant beaucoup. Or, à ces points de vue, le 75 est bien supérieur au 105 C. Le matériel de 105 ne dispose pas encore, au surplus, de munitions fumigènes. Enfin l'attribution de canons de 75 réalisera dans la division cuirassée une plus grande unité de calibres, ce qui présente de sérieux avantages au point de vue du ravitaillement en munitions. »

Le général Gamelin partage l'avis du général Condé en faveur du 75, en ajoutant que « le besoin d'un matériel lourd organique n'est pas impératif, étant donné que la division cuirassée pourra toujours disposer, dans la bataille, des feux de 155 ou de 105 des artilleries des grandes unités normales ».

Sur le nombre de groupes à constituer, le général Colson « résume l'opinion générale » en déclarant qu'« il est d'abord essentiel que chaque demi-brigade puisse disposer des feux d'un groupe ».

D'où la conclusion du CSG de retenir « deux groupes de 75 TTT » dans la composition provisoire de la division cuirassée.

Cependant, la question du calibre demeure partagée et, en particulier, le général Martin, inspecteur des chars, s'est prononcé nettement en faveur du 105 C, tout en développant une idée d'avenir sur l'artillerie automotrice (➔ page 47). Dans la pratique, pour des raisons qui restent à établir formellement³, c'est finalement le 105 C qui l'emportera, sauf à la 4^e DCr.

La composition de la DCu dévoilée et enseignée aux cadres en 1939, telle que nous en avons publié le libellé exact (➔ GBM 79 page 40), confirme le choix final du 105 C mais suscite aussi l'interrogation puisqu'il y est question de « trois groupes d'obusiers de 105 sur affût blindé automoteur ». Est-ce une simplification abusive de la part du rédacteur, homme des chars et non pas artilleur⁴ ? Si tel était le cas, les trois groupes mentionnés seraient alors le résultat de l'addition des deux groupes TTT et du futur groupe automoteur. Et quid du blindé ainsi brièvement décrit, sinon une réalité du futur dont nous parlons plus loin (➔ pages 45-46) ?

Passant du projet de 1938-1939 à la situation concrète de 1940, les 305^e et 309^e RATT (*régiment d'artillerie à tracteurs tous terrains*), corps actifs de Besançon et Strasbourg respectivement qui ont été mobilisés à trois groupes (36 pièces) de 105 C et ont été affectés à la RGA⁵, perdent chacun un groupe au moment d'intégrer les 1^{er} et 2^e DCr (16 janvier 1940). Ceci permettra de faire naître deux mois plus tard, sur le papier, un 319^e RATT, régiment organique de la 3^e DCr.

Limitée à deux groupes (24 pièces), l'artillerie classique de la division cuirassée « type 1940 » est donc numériquement conforme à la conclusion du CSG du 2 décembre 1938. Et c'est sur cette base de feux que la doctrine d'emploi sera enseignée au début de 1940, comme on peut le voir sur le schéma théorique de l'époque (➔ GBM 79, page 41) : un groupe de 105 C est employé « au profit de chaque bataillon de H 39 », chacun des deux groupes disposant d'un couloir de tir d'environ 2 km de largeur. Le texte relatif à ce schéma est ainsi libellé, pour l'artillerie d'accompagnement : (suite page 44)

NOTES

4. Il s'agit du lieutenant de réserve Robert Devos, du 15^e BCC. Les notes en question datent de la fin 1939.

5. Réserve générale d'artillerie. La série 300 a été réservée en avril 1923 aux régiments d'artillerie de 75 portés, qui sont, par définition, affectés à la RGA. Mais à la veille de la mobilisation de 1939, la série 300 n'est plus représentée dans l'armée active que par les 305^e et 309^e, lesquels n'ont plus rien à voir, si ce n'est leur filiation, avec le principe d'origine : en effet, ils ne sont plus, ni portés, ni dotés du 75.

RÉGIMENT D'ARTILLERIE À TRACTEURS TOUS TERRAINS



Moto side-car de liaison Terrot RDA (ou René Gillet G1)

VLTT Laffly S 15 R
→ GBM 75



Véhicule d'observation d'artillerie Renault YS 2
→ Les AMR, T.2

Event. réalisé sous forme



(présent au 309^e RATTI en 1937-38, absent en 1939-40)



VLTT Laffly S 15 R
→ GBM 75

Unic P 107 BU (ici 309^e RATTI)



A remplacer par 2

A remplacer par 3

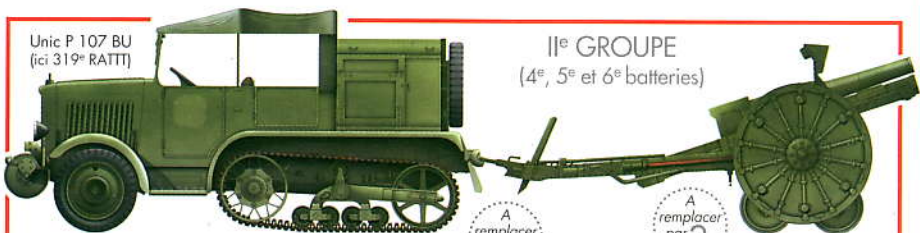
Obusier de 105 C modèle 1935 B sur train rouleur

Citroën P 107 (ici 305^e RATTI)



Caisson de 105 C (profil provisoire)

Unic P 107 BU (ici 319^e RATTI)



A remplacer par 2

A remplacer par 3

Obusier de 105 C modèle 1935 B sur train rouleur

Unic P 107 BU



Caisson de 105 C (profil provisoire)

BATTERIE DIVISIONNAIRE ANTICHAR (10^e BATTERIE)

Citroën-Kégresse P 17 E (matériel ancien et périmé) réintroduit à titre provisoire pour la traction automobile du 47 AC

A remplacer par 4



Canon de 47 AC modèle 1937

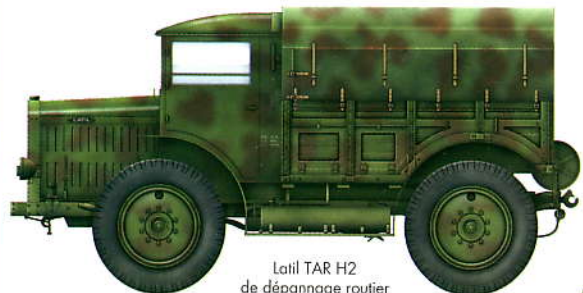


Les 1^{re} et 2^e DCr sont dotées.

La 3^e DCr en est entièrement dépourvue.

La 4^e DCr reçoit quatre batteries tractées de ce type, mais qui ne sont pas intégrées au 322^e RATTI.

TRACTEURS DE DÉPANNAGE



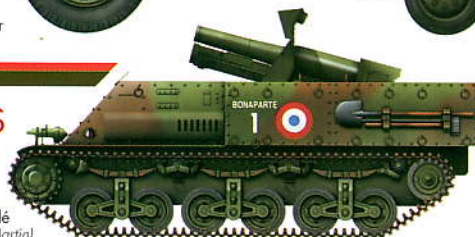
Latil TAR H2 de dépannage routier

Somua MCG de dépannage tous terrains



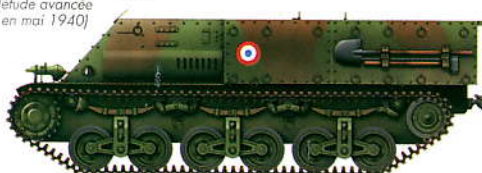
Modèle représenté, tracteur de dépannage d'artillerie à caisse longue (carrosserie nettement différente de celle du dépanneur de chars, → GBM 74)

NOUVEAUX MATÉRIELS



2bis Obusier automoteur de 105 C blindé (projet du général Martin)

2 Tracteur blindé Lorraine 39 L (étude avancée en mai 1940)

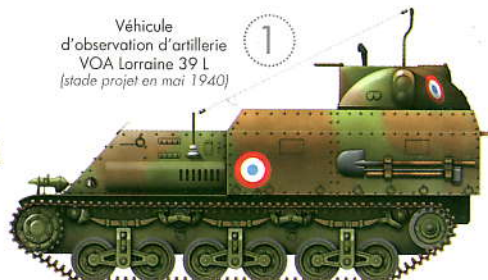


3 Obusier de 105 C modèle 1935 B sur pneumatiques



APPELÉS À ENTRER EN SERVICE

1 Véhicule d'observation d'artillerie VOA Lorraine 39 L (stage projet en mai 1940)



BATTERIE DE CHASSEURS DE CHARS (AVEC SECTION CONTRE AVIONS)

VLTT Laffly V 15 R
légèrement blindée



Tracteur (d'infanterie) Unic TU 1
transport de munitions



Voiturette d'infanterie modèle 1937
transport de munitions



Laffly W 15 TCC
chasseur de chars
légèrement blindé



Les 2^e et 3^e DCr reçoivent chacune une batterie.
La 1^{re} DCr n'en reçoit pas.
La 4^e DCr en reçoit deux.



La forme
de la chèvre
est supposée
(modèle du
Laffly S 35 T)

Laffly S 25 T
de dépannage

Citroën (Laffly) W 15 T
tracteur de 25 CA



Canon
de 25 CA
modèle 1939



Citroën (Laffly) W 15 T
de dépannage



Unic P 107 BU



ÉLÉMENTS D'ARTILLERIE
MIS EN SERVICE À LA 4^e DCr UNIQUEMENT

Le 322^e RATTI est à deux groupes
de 75 sur pneumatiques
(au lieu de 105 C)



Canon de 75
modèle 1897 TTT

4

Hatchkiss
(licence
Laffly)
W 15 T

11/80^e ET 10/86^e BATTERIES DIVISIONNAIRES ANTICHARS
661^e ET 665^e BATTERIES ANTICHARS TRACTÉES (DE RÉSERVE GÉNÉRALE)

(leur dotation en tracteurs nouveau modèle W 15 T n'est
pas confirmée à ce jour)



Canon
de 47 AC
modèle 1937

1020/404^e BATTERIE DE DCA

(probablement dotée
de camions routiers
pour la traction
des pièces)



NB : batterie dotée
du canon de 25 CA
modèle 1938

(le matériel illustré n'est
pas celui en dotation)

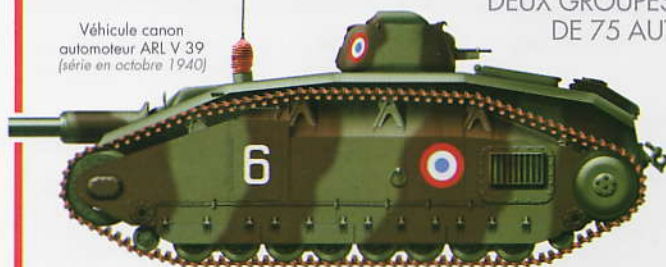
ECHELLE
CONSTANTE
1/72

PRÉSENTATION
SYNOPTIQUE
DES
VEHICULES
BLINDÉS
ET
VEHICULES
SPÉCIAUX
DE LA DIVISION
CUIRASSÉE,
MAI-JUIN 1940

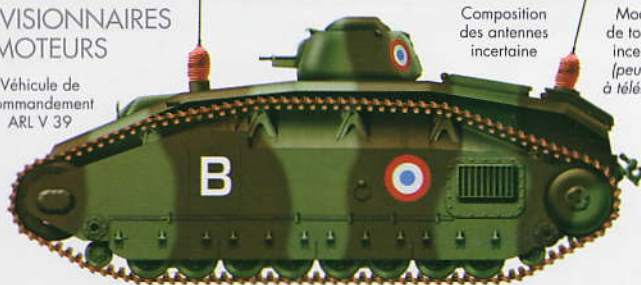
II - ARTILLERIE

DEUX GROUPES DIVISIONNAIRES
DE 75 AUTOMOTEURS

Véhicule canon
automoteur ARL V 39
(série en octobre 1940)



Véhicule de
commandement
ARL V 39



Composition
des antennes
incertaine

Modèle
de tourelle
incertain
(peut-être
à télémètre)



105 C 34 S
En dotation
au 305^e RATT
de Besançon.

105 C 35 B
En dotation
au 309^e RATT
de Strasbourg.



OBUSIER DE 105 C MODELE 1934 SCHNEIDER
Ce matériel est déjà construit en série par Le Creusot pour le Japon lorsque l'armée française s'y intéresse. Adopté en 1934, il est pratiquement « acheté sur catalogue », mais en quantités limitées : les trois premiers groupes sont réceptionnés en mars 1936. Tois autres seulement s'y ajouteront en juin 1938, pour un total en service dans l'armée française qui ne dépassera pas 72 pièces.
(Coll. F. Vauvillier)

**OBUSIER DE 105 C
MODELE 1935 DE BOURGES**
Utilisant l'affût biflèche adopté pour le canon de 75 modèle 1897-1933, ce matériel décroche le plus gros des commandes de 105 C, avec un total de 34 groupes (408 pièces) réceptionnés entre décembre 1936 et décembre 1939. Puis sa fabrication est suspendue durant la guerre au profit de celle du matériel de 25 antichar, classé prioritaire.
(Coll. P. Touzin)



« MISSION DE L'ARTILLERIE »⁶

- 1° - Faire de l'accompagnement des chars au plus près en profitant de la zone de sécurité créée par les chars.
- 2° - Prendre sous le feu les éléments antichars de l'adversaire.
- 3° - Assurer la convergence des feux de toute l'artillerie au profit de l'attaque principale. »

Relevons aussi qu'il n'est pas encore question, dans les enseignements pratiques du début 1940, des groupes de canons de 75 automoteurs cuirassés. Mais l'on voit que la façon dont est envisagée l'emploi de l'artillerie d'accompagnement divisionnaire accorde fortement la thèse du général Martin en faveur d'une artillerie de DCr entièrement automotrice (→ page 47).

LES MOYENS DE L'ARTILLERIE D'ACCOMPAGNEMENT

Les canons en service

Afin de remplir leur mission « d'appui direct au profit de l'échelon de tête » au sein de la DCr, les groupes d'artillerie d'accompagnement des trois premières divisions sont donc dotés du matériel de 105 C, c'est-à-dire l'obusier léger à tir courbe qui a fait défaut à l'armée française depuis trois décennies⁷ et est enfin entré en service, de manière assez parcimonieuse, à partir de 1936.

Pour ne rien simplifier, le matériel dont ces régiments sont pourvus n'est pas homogène :

- le 305^e RATT de Besançon est doté depuis 1938 de l'obusier modèle 1934 S (Schneider) ;
- le 309^e RATT de Strasbourg a perçu quant à lui l'obusier modèle 1935 B (Bourges) ;
- le 319^e RATT, créé sur le papier le 20 mars 1940 par la réunion d'un groupe de chacun des deux précédents, sert quant à lui, *ipso facto*, les deux modèles : son I^{er} groupe (ex-I/305^e) est doté du matériel du Creusot et son II^e groupe (ex-II/309^e) de celui de Bourges. Au moins, la munition est la mienne.

À la 1^{re} DCr, le matériel modèle 1934 S est jugé par le général Bruneau⁸ comme « un bon matériel très moderne [tirant] un projectile ayant une capacité d'explosif et une puissance nettement supérieure à l'armement du char B [...]. Ce modèle de 105 avait, d'ailleurs, d'autres avantages : il possédait un grand champ de tir, une grande rapidité de tir, il ne pesait pas trop lourd et se déplaçait assez facilement dans tous terrains. Mais il avait un défaut très grave pour la lutte rapprochée contre des engins blindés, c'est qu'il ne pouvait pas tirer, sans risquer de détériorer ses freins, à courte distance sur un objectif à terre. »

À la 2^e DCr, le matériel modèle 1935 B « a donné toute satisfaction ; il est apparu comme parfaitement adapté aux missions qui lui étaient destinées et très robuste : la division avait, le 25 juin, 24 pièces sur 24, parmi lesquelles 23 en état de tirer ». Bel hommage rendu par le colonel Perré⁹ aux artilleurs du 309^e.

NOTES

6. Extraits d'un document non daté (vers février 1940) que nous avons déjà évoqué dans le précédent article (→ GBM 79 page 41), au sujet de la division cuirassée « type 1940 ».

7. Voir *Les canons de la Victoire 1914-1918*, de F. Vauvillier et P. Touzin, H&C 2006, pp. 7-8.

8. Rapport Serre, Annexes T. V, pp. 1163s, audition du 6 juillet 1948.

9. Commande d'abord l'infanterie et les chars de la 2^e DCr, puis est nommé le 20 mai à sa tête en remplacement du général Bruché. Les citations sont extraites du *Rapport d'opérations de la 2^e DCr*.

10. Rapport Serre, Annexes T. V, pp. 1325s, audition du 21 décembre 1948.

11. *Historique du 322^e RATT*, s.l.n.d.

12. Gamelin, *Servir*, Tome 1, Plon 1946, page 253.

COMPOSITION DE L'ARTILLERIE DES DIVISIONS CUIRASSEES EN MAI-JUIN 1940

Éléments organiques	1 ^{re} DCr créée le 16 janvier	2 ^e DCr créée le 16 janvier	3 ^e DCr créée le 20 mars	4 ^e DCr (« groupement de Gaulle ») éléments réunis entre le 15 et le 28 mai
Artillerie				
Régiment d'artillerie (2 groupes)	305 ^e RATT (105 C)	309 ^e RATT (105 C)	319 ^e RATT (105 C)	322 ^e RATT (75 TTT, 18 mai)
Batterie divisionnaire antichar (47 AC)	10 ^e Bie/305 ^e	10 ^e Bie/309 ^e	néant	4 batteries ^A
Bie automotrice de chasseurs de chars	néant	53/11 ^e (28 mai)	57/11 ^e (7 juin)	51/11 ^e (27 mai) et 52/11 ^e (28 mai)
Batterie de DCA de petit calibre (25 CA)	néant	néant	néant	1020/404 ^e (22 mai)

A. Batteries divisionnaires 11/80^e et 10/86^e (prévues pour le Levant mais affectées à la 4^e DCr le 15 mai), 661^e et 665^e batteries AC de réserve générale (le 25 mai).

COMPOSITION DES 305^e ET 309^e RATT EN VÉHICULES SPÉCIAUX

	BHR	1 ^{er} Gpe	1 ^{er} Gpe	BAC	CR	total
Véhicules semi-chenillés						
Tracteurs légers Citroën (ou Unic) P 107	4 ^A	37 ^B	37 ^B	—	—	78
Tracteurs légers Citroën P 17	—	—	—	10 ^C	—	10
Tracteurs de dépannage Somua MCG	—	3 ^D	3 ^D	2	—	8
Véhicules tous terrains (ou spéciaux) à roues						
VLTT Laffly S 15 R (6 roues) ^E	3 ^F	8 ^G	8 ^G	5 ^H	—	24
Tracteur de dépannage Latil TAR H2 (4 roues)	—	2	2	—	2	6

- A. Tous avec remorque (deux transmission/observation, une téléphonique, une radio).
 B. Quatre à l'état-major de groupe, tous avec remorque (une transmission/observation, deux téléphoniques, une radio), et 11 à chacune des trois batteries (un tracteur de commandement avec remorque transmission/observation, quatre tracteurs de pièce de 105 C, six tracteurs de caisson).
 C. Huit tracteurs de pièce de 47 AC (quatre sections de deux 47 AC) et deux tracteurs de remorque à munitions (ou, si disponible, de caisson pour canon de 47 AC).
 D. Un à chacune des trois batteries.
 E. Ou, à défaut, VLTT Citroën-Kégresse P 19 semi-chenillée ancien modèle.
 F. Deux à l'équipe de reconnaissance et liaison, une à l'équipe d'observation.
 G. Deux à la section de commandement et deux à chacune des trois batteries.
 H. Une à la section de commandement et une à chacune des quatre sections de deux pièces AC.

À la 3^e DCr, la situation est moins brillante. Son ancien chef d'état-major le général (alors lieutenant-colonel) Devaux brosse ainsi le portrait, à la date du 12 mai 1940, de l'artillerie de sa division, surprise en pleine phase d'organisation pour tous ses composants : « Le 319^e RA [...] comprend deux groupes venant de deux régiments différents [qui] ne servent pas le même matériel. Les munitions sont transportées dans des camionnettes, si bien que cette artillerie "tous terrains" est pratiquement liée à la route dont elle ne peut guère s'éloigner. La batterie hors-rang n'existe que sur le papier et n'a aucun des véhicules, spéciaux ou non, qui lui sont indispensables »¹⁰. Et dans les batteries, cinq tracteurs de dépannage Somua MCG (sur six) manquent à l'appel.

À la 4^e DCr enfin, constituée dans l'urgence et l'improvisation, le matériel est paradoxalement celui prévu à l'origine pour les DCr par le CSG en décembre 1938 : deux groupes de 75 modèle 1897 TTT. Le 322^e RATT est formé en 48 heures au COAA de Vernon avec un noyau d'environ 600 hommes du 97^e RAD (hippomobile). Le 17 mai, ses canons « sont transformés par le parc de Vernon en remplaçant les roues bois-fer par des roues caoutchouc. » Le régiment du groupement de Gaule est, par ailleurs, convenablement équipé avec pour l'essentiel du matériel automobile neuf sortant de fabrication, sauf des « camions ateliers de fortune [et] les voitures de transmissions qui étaient de simples camionnettes non aménagées. »¹¹

Les tracteurs en service

En l'espèce, il s'agit, pour les quatre régiments, des Citroën P 107 ou Unic P 107 BU semi-chenillés bien connus, auxquels les 105 C de Bourges (mais pas ceux du Creusot) sont attelés après avoir été munis de trains rouleurs, un dispositif transitoire permettant d'utiliser à bonne vitesse sur route des matériels d'artillerie non montés sur caoutchouc. Pour les déplacements en tous terrains, les trains rouleurs sont retirés.

Ce type d'attelage, analogue à celui dotant l'artillerie des autres divisions motorisées (DLM, DLC, DIM), n'est qu'un équipement de « première mise », une pâle ébauche de ce qui est prévu et programmé pour les divisions cuirassées à plus ou moins brève échéance.



SYMBÔLE DE CARROSSERIE DU 322^e RATT (4^e DCr)

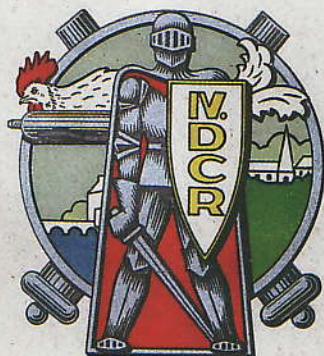
Le 322^e RATT a fait l'objet d'un petit historique très illustré, documents hélas de mauvaise qualité technique mais de premier intérêt. Ces deux documents présentent le parc de la 2^e batterie (tracteurs Unic P 107, canons de 75 TTT et caissons) à Leguillac (Dordogne) au lendemain de l'armistice. (Coll. F. Vauvillier)

LES MOYENS DE L'AVENIR

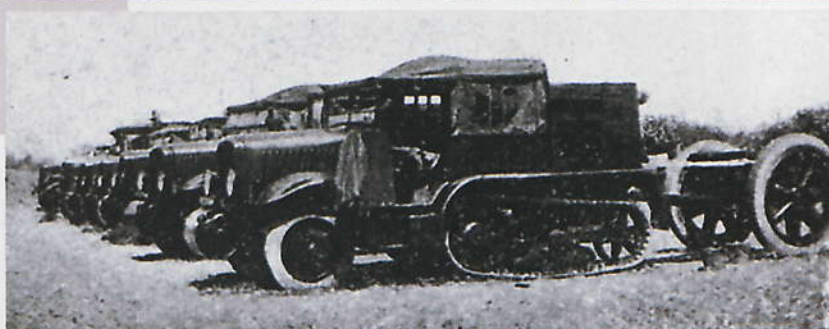
Le procès-verbal de la séance du CSG du 2 décembre 1938 recèle à cet égard une phrase-clé : « Le général Gamelin précise que ce matériel de 75 [remplacé, on l'a vu, par le 105 C], qui sera tracté et tous terrains, disposera en outre dans l'avenir, de véhicules protégés comme ceux des chasseurs portés, pour être apte à suivre rapidement leur mouvement. »

Voici la base indiscutable sur laquelle repose un certain nombre de traces ultérieures, ténues mais bien réelles, notamment dans les mémoires de Gamelin : « Depuis l'origine, nous poursuivions l'idée d'avoir des engins d'accompagnement des chars sur affûts blindés à chenilles [...] En attendant, l'artillerie de nos divisions cuirassées et de nos divisions mécaniques dans toute la mesure du possible devait être traînée par des tracteurs tous terrains blindés ». ¹² Et, plus loin, cette note de bas de page qui reprend la composition du RATT — osons écrire, du RADCr — telle qu'arrêtée par le CSG, mais avec des détails sur le matériel envisagé : « un régiment de deux groupes de 75 tractés par avant-

4^{ème} DIVISION CUIRASSÉE
322^{ème} R.A.T.T.T.



CAMPAGNE DE FRANCE
16 Mai - 25 Juin 1940

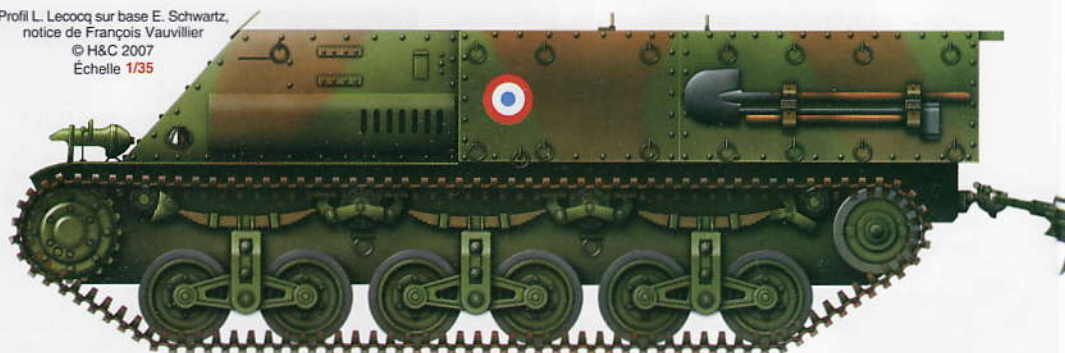


AVANT-TRAIN TRACTEUR BLINDÉ LORRAINE 39 L

Le type représenté — sûr quant au châssis, présumé quant à la caisse — est tout simplement la VBCP 39 L. L'on peut imaginer en effet que seul l'aménagement intérieur de ce véhicule devait différer, selon l'emploi auquel il était destiné. Cependant, l'étude technique reste à retrouver. Selon un écrit du général Gamelin dans ses mémoires, trois versions distinctes avaient été prévues pour doter le RADCr futur :

- un avant-train blindé (tracteur de pièce),
- un caisson blindé (entendons, un véhicule porte-munitions ne traînant pas de caisson en remorque)
- une voiture pour le transport des servants.

Profil L. Lecocq sur base E. Schwartz,
notice de François Vauvillier
© H&C 2007
Echelle 1/35



trains blindés, caissons blindés et voitures blindées tous terrains pour le transport des servants. »¹³

Nul doute que le matériel blindé « modèle 1940 » des RADCr eut été le **tracteur chenillé Lorraine 39 L** adapté aux besoins de l'artillerie légère. Dès le début 1938, ce véhicule (sous la forme d'origine 37 L) avait d'ailleurs subi avec succès des essais de traction du canon de 47 antichar et « *semblait devoir être de préférence envisagé comme tracteur blindé [...] pour la traction de matériel d'artillerie pesant jusqu'à 2 tonnes* ». ¹⁴

Mieux : le 105 C automoteur blindé

Lorsqu'il relève dans ses carnets les fameux « *trois groupes d'obusiers de 105 sur affût blindé automoteur* » (➔ *GBM 79 page 40*), le lieutenant Devos lève un sacré lièvre. Peut-être s'est-il trompé sur le décompte, mais sûrement pas sur l'idée même. Car celle-ci n'est autre que la vision du général Martin débattue au CSG (➔ *encadré ci-contre*). Elle est là, ancrée dans la tête des chefs de l'*arme des chars*¹⁵, en filigrane dans leurs écrits. Ainsi, dans son rapport d'opérations rédigé au lendemain même de la campagne, Perré indique qu'« *il eût été naturellement de beaucoup préférable*

qu'il [le 105 C] fût monté sur affût automoteur et que chaque batterie disposât d'un char observatoire ». Cette phrase, loin d'être une parole en l'air, traduit l'amertume de celui *qui sait ce qui allait venir* et déplore de ne pas avoir pu en disposer au moment de la bataille.

Cela dit, sur le plan technique, les traces précises, concrètes, irréfutables, restent à produire. Pour la réalisation pratique de ce 105 C automoteur, deux matériels se seraient sans grand doute trouvés en concurrence : d'une part une énième adaptation du tracteur **Lorraine**, et d'autre part un projet **Renault** (ou **AMX**) basé sur une caisse de char R 35 élargie, avec train de roulement du nouveau modèle **AMX** (R 40).

La voiture d'observation d'artillerie

Ce que le lieutenant Devos, du 15^e BCC, qualifie d'« *observatoire blindé* » (➔ *GBM 79 page 40 en haut*) et que le colonel Perré (2^e DCr) désigne sous l'appellation plus ambitieuse de « *char observatoire* » est, dans sa forme initiale seule réalisée, un blindé léger chenillé muni de la tourelle spéciale à télémètre de 1,25 m, montée au début de 1937 sur la voiture de commandement **Renault YS 2**. Mis en service en été 1937 au

NOTES

13. Gamelin, *Servir*, Tome 3, Plon 1947, page 279.

14. Conclusions du rapport d'essais de la commission de Vincennes, 21 avril 1938.

15. « *J'eusse aimé réaliser un pas de plus : la création d'une "arme des chars" [...] En tant que chef d'état-major, je l'avais prévue en 1932...* » (Gamelin, *Servir*, T. 1, page 253).

16. « *Dans l'état actuel de la question* », peut-on lire dans un rapport du 27 septembre 1938 signé Keller, c'est aux chars de fournir cet observatoire, qui est un appareil standard muni en sus d'un ER 22 d'artillerie. Mais cette solution ne résoud pas la question du « *char équipé en observatoire* ».

VOITURE BLINDÉE D'OBSERVATION D'ARTILLERIE RENAULT YS 2 à tourelle télémétrique, exercice sur le terrain, peut-être à Suippes. Affecté au 309^e RATT à la fin de l'été 1937, ce prototype **153 998** réalisé sur un blindage en acier doux retournera en atelier puis sera versé au 71^e RA (2^e DLM) après la mobilisation (➔ tous détails dans *Les AMR*, Tome II, pages 56-59). (Coll. P. Touzin)



OBUSIER DE 105 C MODELE 1935 B SUR ROUES CAOUTCHOUC
Ces roues sont les mêmes que celles du 75 TTT. En mai 1940, il semble qu'un seul groupe de 105 C (unité inconnue) ait déjà été équipé ainsi.

La transformation de l'ensemble des pièces en service était uniquement tributaire de la production du nombre de roues correspondant.

Profil Laurent Lecocq
sur notices F. Vauvillier
© H&C 2007
Echelle 1/35

HYPOTHESE DE VOITURE BLINDÉE

D'OBSERVATION D'ARTILLERIE LORRAINE 39 L

Nous avons supposé, au plus simple, le montage sur châssis Lorraine de la tourelle télémétrique de 1,25 m mise au point sur le prototype Renault YS 2. Un tel matériel se serait imposé de lui-même, avec toutefois le handicap certain d'un blindage insuffisant pour l'emploi prescrit.

309^e RATT de Strasbourg, ce petit blindé dérivé de l'AMR 35 est le précurseur de tous les véhicules d'observation d'artillerie (VOA) de l'armée française.

La raison d'être d'un tel matériel est expliquée par le général Bruneau (1^{er} DCr) : « dans la lutte contre des engins cuirassés capables d'évoluer sur le terrain avec une grande rapidité, le tir indirect, avec observatoire éloigné des pièces, est contre-indiqué. Il risque de gêner les exécutants parce que ces derniers ne savent jamais s'ils ne vont pas, pendant leur déplacement, être pris dans un nouveau tir. Avec l'infanterie, cela ne risque rien car lorsque vous décalez un tir de 500 m vous savez que l'infanterie n'atteindra pas avant un quart d'heure le nouvel espace battu ; mais avec des chars B, il n'en va pas de même, car il leur suffit de deux à trois minutes pour franchir 500 m ».⁸

Il faut donc à l'artillerie d'accompagnement des DCr (et des DLM) des engins blindés serrant les chars au plus près, capables d'observer et de commander les feux, par réseau radio dédié, aux batteries qui, dans ces conditions seulement, peuvent effectuer du tir indirect en appui des chars. Nul doute qu'en série, le VOA « modèle 1940 » eût été réalisé, à minima sur une chenillette Lorraine, idéalement sur un véritable char moyen¹⁶, d'une masse suffisante pour accueillir un équipage de trois ou quatre hommes (un ou de préférence deux observateurs, un radio, un mécanicien pilote).

UN CANON CHAR DE 75 MAIS AUSSI UN AUTOMOTEUR DE 105 C

Le projet visionnaire du général Martin

Lors de la séance du CSG du 2 décembre 1938, le général Martin, inspecteur des chars, expose « une conception différente de l'artillerie de la division cuirassée. Il eût souhaité qu'elle disposât de deux sortes de canons automoteurs :

– l'un destiné à tirer sur les pièces antichars et n'entrant pas dans le système général de l'artillerie, mais servi à l'intérieur du bataillon de chars et faisant du tir à vue de pièce, véritable canon char [NDA : à ce niveau se placerait, dans notre interprétation de l'idée du général Martin, l'ARL V 39, conçu comme un véritable « canon d'assaut »] ;

– l'autre destiné à exécuter des tirs sur des objectifs plus importants et tirant à vue par batterie, canon plus lourd et à capacité d'explosifs plus grande que le 75, au calibre de 105 et équiperait les groupes automoteurs [...].

À l'appui de cette idée, le général Martin fait remarquer que la division cuirassée dispose, avec le seul armement des chars, de 120 canons de 75 et que le fait d'ajouter 12 nouveaux canons de ce calibre ne lui procurera pas un avantage très sensible.

À noter, selon lui, que les canons de 105 entrant dans la constitution des groupes automoteurs n'auraient pas besoin d'être aussi fortement blindés que les canons chars destinés à agir par pièce, au sein des bataillons de chars [NDA : à ce niveau se situerait donc un « automoteur de 105 C » relativement simplifié, dans l'esprit de celui que nous proposons ci-contre].

Le général Gamelin objecte à cette conception les difficultés de réalisation du matériel. Il indique que la solution du problème, en ce qui concerne les canons chars préconisés par le général Martin, pourrait être trouvée, toutefois, dans l'utilisation de chars Somua armés d'une tourelle de 75 mm. [NDA : une autre idée d'avenir].

Le général Condé voit des inconvénients dans la solution envisagée par le général Martin. La création de deux types différents de matériel automoteurs, appelés à remplir des missions très voisines, sinon identiques, lui paraît peu avantageuse ; d'autant qu'il est possible de réaliser un matériel capable de faire indifféremment du tir à vue de batterie et du tir à vue de pièce.

Il fait des réserves, au surplus, quant à l'adoption du calibre de 105 pour l'armement des groupes automoteurs. Aucun type de canon de cette nature n'a pu être étudié jusqu'ici. Enfin, un matériel de 105 quel

qu'il soit ne peut transporter qu'un approvisionnement de munitions assez limité. »

Toutefois le général Gamelin, réservant l'avenir avec sa prudence coutumière, indique que « la question des délais nécessaires à la réalisation d'un matériel de 105 automoteur est pour l'instant déterminante [et] qu'il lui semble prématuré de trancher définitivement, dans le détail, la constitution à donner à l'artillerie de la division cuirassée, en ce qui concerne au moins les matériels à l'étude ; il estime que la discussion actuelle n'a à cet égard qu'une valeur d'indication ».

Profil Laurent Lecocq sur notice de François Vauvillier © H&C 2007
Echelle 1/35

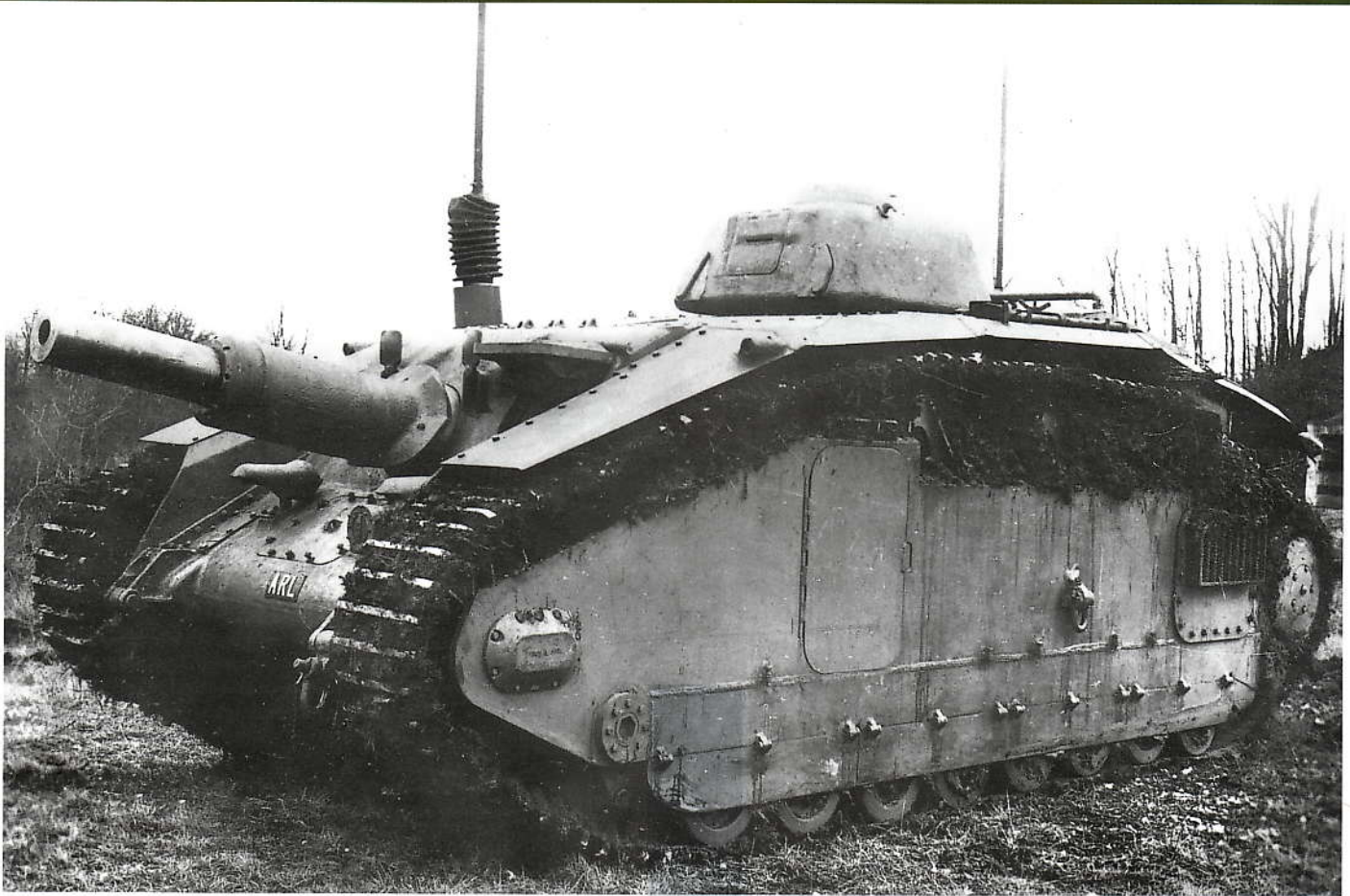


HYPOTHESE D'UN AUTOMOTEUR DE 105 C SUR CHASSIS LORRAINE 39 L, HORIZON 1941

Nous avons imaginé ce matériel de manière logique, à partir du châssis existant le plus approprié, réalisant l'unité de matériel entre les diverses composantes de la DCr. La suite de l'histoire a prouvé, sous d'autres couleurs hélas, que le châssis Lorraine constituait un support d'artillerie valable. Nous avons aussi présumé que le premier groupe d'automoteurs ainsi constitué, vers 1941, aurait choisi de donner à chaque pièce (de « 1 » à « 12 ») le nom d'un artiller célèbre.

Et si le premier numéro revient de droit à Bonaparte, le colonel Rimailho, pour ses travaux sur les automoteurs, eut assurément mérité de compter — de son vivant — à la 1^{re} batterie.

En livrant aux lecteurs de GBM l'extrait complet sur ce point du procès-verbal de la séance du CSG du 2 décembre 1938, nous avons voulu montrer combien les perspectives étaient ouvertes, même si les données techniques manquent encore pour éclairer avec toute la précision voulue ce chapitre oublié de l'histoire de l'artillerie automotrice. ■



LES 75 AUTOMOTEURS

Lors de la réunion du CSG du 2 décembre 1938, le général Condé rappelle la « nécessité incontestable [...] du groupe des canons automoteurs destinés à suivre au plus près les chars, pouvant tirer par pièce isolée ou par batterie et qui constitueront la véritable artillerie d'accompagnement. Ils seront normalement répartis à raison d'une batterie par demi-brigade.

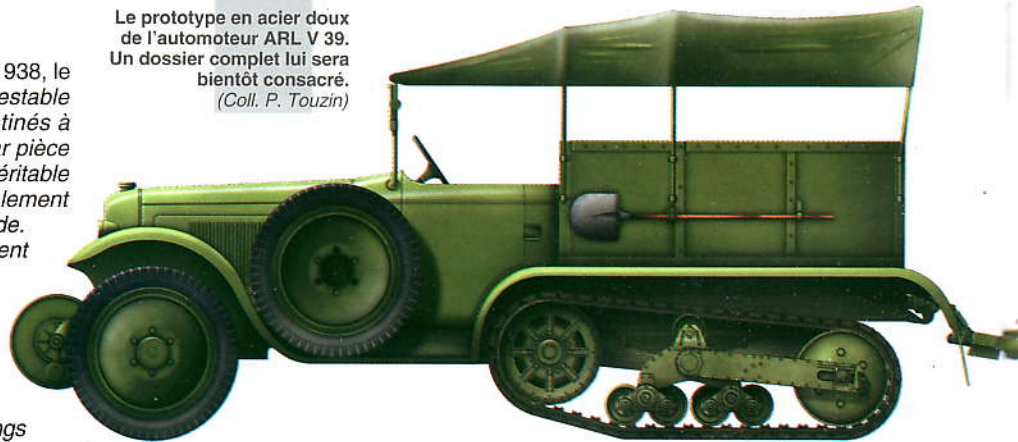
L'utilité de ce matériel apparaît plus nettement encore si l'on observe que les canons de 75 de chars, médiocres au point de vue de leurs conditions de pointage, ont des possibilités d'action assez limitées. La seule difficulté réside dans le fait qu'un seul prototype de matériel de 75 automoteur est actuellement à l'étude et que sa réalisation demandera de longs délais, pouvant atteindre deux ou trois ans. »

Il s'agit du fameux **ARL V 39** qui sera détaillé plus tard dans nos pages. Bisons-nous pour l'heure aux questions d'organisation qui vont évoluer rapidement puisque, réunie le 27 septembre 1939, la commission d'études du matériel automoteur préconise l'adoption, non pas d'un unique groupe divisionnaire (envisagé à trois batteries de quatre pièces, suivant l'organisation classique de l'artillerie), mais de deux groupes de chacun deux batteries réduites à trois pièces. Ainsi, pour un total inchangé de 12 canons automoteurs par division, l'on acquiert une souplesse tactique accrue : les automoteurs sont plus faciles à « monnayer », il devient possible d'en attribuer un groupe à chaque demi-brigade constituée, à la demande, en groupements tactiques¹⁷.

Le 15 octobre 1939, Édouard Daladier fait commander 12 groupes de 75 automoteurs de chacun six pièces. Sur ces douze groupes, quatre, dotés du Somua SAu 40, sont destinés aux DLM¹⁸ et les huit autres, sur ARL V 39, aux DCr. Chaque groupe doit comporter neuf châssis chenillés, dont six aménagés en canon automoteur et trois en véhicules de commandement (un véhicule PC par batterie et un véhicule PC de groupe).

Quant au rythme de sortie des ARL, la dernière prévision connue — datant du 25 avril 1940 — tablait sur les

Le prototype en acier doux de l'automoteur ARL V 39. Un dossier complet lui sera bientôt consacré. (Coll. P. Touzin)



cinq premiers en octobre 1940, puis 10 par mois à compter de novembre 1940. Aucun, hélas, ne verra le jour.

LES MOYENS ANTICHARS

Lors de la séance du CSG du 2 décembre 1938, l'assentiment est unanime sur les propos du général Condé. Celui-ci « très partisan de l'affectation de canons antichars » relevant de l'artillerie, précise qu'« il faut que le rideau relativement faible d'infanterie que peut tendre la division cuirassée soit capable de "tenir" contre une action de chars. À cet égard, la batterie de 47 mm à lui attribuer doit être constituée à 12 pièces réparties en quatre sections de trois pièces, solution plus économique, au point de vue de l'encadrement, que l'organisation en sections de deux pièces. »

Dans la droite ligne de ce qui précède, l'instruction succincte sur la DCr « modèle 1940 » déjà citée à maintes reprises, résume brièvement la question :

« MISSION DE LA BATTERIE ANTICHARS⁶ »

1° - Tendre dans un minimum de temps un barrage dans un couloir.

2° - Renforcer les feux antichars¹⁹ des chasseurs. »

TRACTEUR LÉGER D'ARTILLERIE CITROËN-KÉGRESSE P 17 E
Ce matériel périmé, retiré de l'artillerie de campagne au profit du P 107, est réintroduit à titre transitoire dans les batteries antichars tractées (ainsi que dans certaines batteries antiaériennes de 25 CA) en attendant l'arrivée des nouveaux tracteurs à six roues licence Laffly.

NOTES

¹⁷. Notion fondamentale, nous y reviendrons. Le général Héring avait insisté, lors de la séance du 2 décembre 1938, sur l'intérêt de pouvoir « monnayer » (l'expression est de lui) la division cuirassée en plusieurs « groupements de combat » (expression de lui également) de toutes armes.

¹⁸. La commande pour les DLM sera ultérieurement augmentée et modifiée, nous en reparlerons le moment venu.

Quant aux moyens en matériels de **47 AC modèle 1937** dont les DCr vont effectivement disposer au printemps 1940, ils diffèrent assez sensiblement de la situation envisagée en décembre 1938 et font appel à des unités élémentaires distinctes :

■ En premier lieu, la **batterie divisionnaire antichar** (BDAC) organiquement intégrée au RATT — et qui prend le numéro 10 au sein du régiment ²⁰ — se trouve, en 1940, limitée à huit pièces, tout en conservant intact le principe des quatre sections : ces dernières sont constituées à deux pièces au lieu de trois, de manière en principe provisoire.

Seules les 1^{re} et 2^e DCr reçoivent cette « 10^e batterie » en tant que telle, provenant de l'intégration aux 305^e et 309^e RATT, le 16 janvier 1940, de deux batteries antichars (BAC) tractées de réserve générale qui avaient été mises sur pied le 25 novembre 1939, respectivement les 651^e et 652^e BAC.

La 3^e DCr, que l'offensive allemande surprend en pleine phase d'organisation, n'aura pas de BDAC.

La 4^e DCr (groupement de Gaulle), en revanche, ne reçoit pas moins de quatre batteries tractées (➔ détail de ces batteries dans le tableau page 44), qui lui sont affectées en raison de l'importance stratégique que le commandement accorde, à la mi-mai 1940, à la grande unité improvisée du « colonel Motor ».

■ En second lieu, les **batteries automotrices de chasseurs de chars**, unités de circonstances créées dans l'extrême urgence, qui sont affectées en priorité aux DCr :

chaque poste comportant deux pièces, avec le matériel actuel, ou une pièce lorsque l'on pourra faire état de canons à cadence de tir plus rapide. »

Hélas, l'« élément de défense de petit calibre, contre avions » retenu en conclusion de la séance du CSG du 2 décembre 1938, ou la « batterie de DCA de petit calibre » prévue dans la division cuirassée « type 1939 » n'est pas reprise dans la composition initialement réalisée au début 1940. En dehors des moyens d'autodéfense prévus et réalisés au sein même des unités (dispositifs de tir contre avions pour les mitrailleuses de chars, sur les side-cars des BCC et pour les FM des chasseurs portés), les seuls moyens antiaériens des DCr de 1940 seront tardivement constitués par les trois pièces de 25 CA 39 tractées appartenant aux batteries automotrices que nous venons d'évoquer. En sus, la 4^e DCr sera la seule à disposer d'une véritable batterie contre avions, la 1020/404^e batterie ²¹, à six pièces de 25 CA modèle 1938.

LES FUMIGÈNES

« Des émissions de fumée dissimulant ceux des chars qui doivent demeurer sur place [...] sous le camouflage de brouillards artificiels [...] des nuages protecteurs qui débordent aux vues de l'ennemi une partie du champ de bataille... » ²². Le hasard n'existant pas,

NOTES

19. Les antichars étant d'abord présents au BCP porté : 12 canons de 25 (➔ GBM 79 page 41).

20. Numérotation liée au fait que les neuf premières batteries sont celles des trois groupes de campagne (initiaux) que comptent ces RATT. Mais en mai 1940, les régiments des DCr n'ont pas de III^e groupe, donc pas de 7^e, 8^e et 9^e batteries.

21. Formée le 6 septembre 1939 en tant que 20^e batterie du 404^e RADCA, elle reçoit le n° 1020 le 15 novembre.

22. Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, Berger-Levrault 1934, pages 163, 165 et 172.



CANON DE 25 CA MLE 1939
Matériel standard en 1940.

Profil Éric Schwartz
© H&C 2007 - Echelle 1/35



TRACTEUR LÉGER HOTCHKISS
(LAFFLY) W 15 T POUR 47 AC
Seuls 75 exemplaires environ
seront livrés dans
cette carrosserie.

Profil Laurent Lecocq
sur notices F. Vauvillier
© H&C 2007
Echelle 1/35



CANON DE 47 AC MLE 1937
Matériel standard en 1940.

l'auteur de ces lignes voit affecter à sa division un 4^e groupe autonome (à trois batteries d'engins fumigènes) formé le 20 décembre 1939. Malheureusement sans matériel.

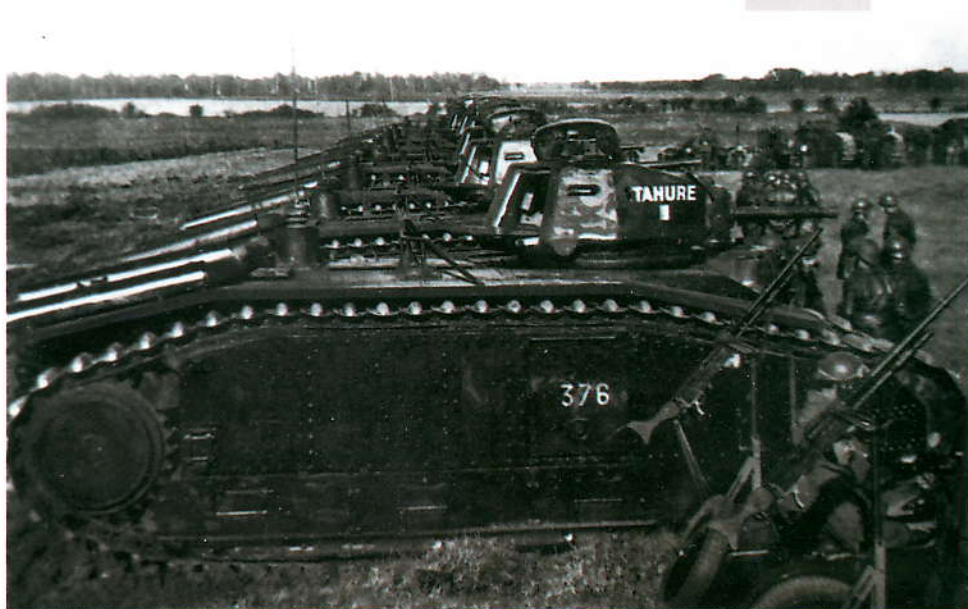
S'il fallait, en guise de conclusion, résumer ce survol de l'artillerie des DCr en une phrase, nous choisirions celle-ci : *une vision de la question très juste, un délai de réalisation trop juste.* ■

deux à la 4^e DCr et une à la 2^e DCr fin mai pour les opérations devant Abbeville, puis une plus tardivement à la 3^e DCr. La 1^{re} DCr reconstituée n'aura pas le temps d'en percevoir.

Ces batteries, sur lesquelles nous reviendrons plus en détail ultérieurement, sont en réalité des unités mixtes, comptant une *section antichar* de cinq pièces de 47 AC automotrices sur châssis Laffly W 15 TCC, et une *section antiaérienne* de trois pièces de 25 CA modèle 1939 tractées par des Citroën W 15 T.

LES MOYENS ANTIAÉRIENS

C'est toujours le général Condé qui, le 2 décembre 1938, prend la parole pour développer la question : « Si la présence, à titre organique, dans la division, d'artillerie de DCA pouvant tirer à haute altitude ne se justifie pas, il n'en est pas de même de moyens de défense de petit calibre contre les avions volant bas. À ce point de vue, il faut que la division puisse disposer, pour réaliser une défense efficace sur 6 km de front, d'au moins 12 postes de tir,



Devant le **376 Tahure** du 49^e BCC (3^e DCr) vu ici le 26 mars 1940 lors d'une prise d'armes à Mourmelon, deux side-cars René Gillet portent l'armement antiaérien léger (extrêmement léger) récemment attribué aux BCC, des mitrailleuses Hotchkiss à crosse. (Coll. R. Avignon)